Nations Unies E/CN.6/2003/NGO/25

Conseil économique et social

Distr. générale
20 janvier 2003
Français
Original: anglais/espagnol

Commission de la condition de la femme

Quarante-septième session
3-14 mars 2003
Point 3 c) i) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures prises dans les domaines critiques et autres dispositions et initiatives à prendre en la matière : participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin

Déclaration présentée par le Conseil national des femmes de Catalogne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2003/1.

03-21743 (F) 310103 030203

Rapport présenté par le Conseil national des femmes de Catalogne à la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme (mars 2003)

[Original : espagnol]

Présentation

Le Conseil national des femmes de Catalogne est l'organe consultatif de l'Institut catalan de la condition de la femme. Il rassemble la majorité des organisations non gouvernementales concernées par l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en Catalogne (Espagne), et bénéficie depuis 1999 du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

Introduction

Le Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) qualifiait déjà de particulièrement préoccupantes la projection continue d'images négatives et dégradantes de la femme, ainsi que leur inégalité d'accès à la technologie de l'information. Cette inégalité représente aujourd'hui le troisième obstacle prioritaire, après la pauvreté et la violence, que les femmes dans le monde doivent surmonter.

Ce qui avait été pressenti dans le Programme d'action en 1995, est devenu aujourd'hui plus que réel. La dernière vague technologique, à savoir les nouvelles technologies ou technologies de l'information et des communications (TIC), née des techniques informatiques, à savoir essentiellement le traitement de l'information et les télécommunications électroniques, est un phénomène qui a envahi les domaines tant social que politique. L'exploitation de ces technologies a débouché sur ce que l'on appelle la société de l'information.

À mesure que les technologies de l'information et des communications jouent un rôle de plus en plus important dans les domaines économique, politique, social et culturel, les secteurs silencieux, en particulier les femmes, doivent apprendre à les maîtriser, afin d'acquérir le droit à la communication et de renforcer leur participation au débat public et aux processus de prise de décisions.

Le Conseil national des femmes de Catalogne n'est pas étranger à l'importance des TIC en tant qu'élément d'intégration qui peut permettre aux femmes d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels et de réduire ainsi les inégalités et la discrimination. Cependant, il reste de nombreuses difficultés à vaincre, telles que l'accès différentiel, pour réaliser ces objectifs.

Par *accès différentiel*, on entend l'inégalité d'accès et d'expérience des femmes s'agissant des ordinateurs, qui est telle que ces technologies sont à l'image des valeurs traditionnelles masculines, et que donc les femmes ne se sentent pas représentées. En outre, le système de valeurs culturelles dominant les a découragées.

Cette inégalité d'accès, d'utilisation et d'attitude se manifeste dès l'enfance, notamment dans l'utilisation de l'ordinateur comme outil de loisir, étant donné que la plupart des jeux d'ordinateur sont destinés à un public essentiellement masculin. De surcroît, il existe peu de jeux destinés aux filles, lesquels sont très médiatisés et de manière presque insultante pour les utilisatrices, car ils les présentent comme

seulement intéressées par les produits de maquillage, les courses, etc., soit les stéréotypes les plus couramment employés pour évoquer le sexe féminin.

Même si l'on constate des progrès évidents et si dans certains pays la proportion est plus équilibrée, les femmes utilisent toujours moins les TIC que les hommes, et lorsqu'elles le font, ce n'est la plupart du temps qu'en tant qu'utilisatrices ou consommatrices et elles sont loin des centres de création et de décision. En conséquence, les femmes tirent moins parti des avantages offerts par les TIC en termes de croissance, de pouvoir, d'emploi et de richesse.

En outre, elles sont moins présentes dans les domaines de la science, de la recherche et de l'informatique.

Dans un contexte social où la séparation des rôles au sein de la famille est très marquée, celle-ci pourrait être encore accentuée par l'introduction des TIC. L'arrivée d'un ordinateur – ou de toute autre innovation technologique – dans le foyer, loin de déboucher sur une restructuration des rapports de pouvoir au sein de la famille, peut au contraire exacerber les inégalités.

Conclusions

Le Conseil national des femmes de Catalogne estime que les nouvelles technologies, qui façonnent la société de l'information, offrent une chance unique de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et de réorganiser aussi bien la vie professionnelle que sociale; mais il reste encore beaucoup à faire pour garantir que leurs avantages potentiels deviennent réalité tout en évitant de renforcer les types de ségrégation qui existent.

Pour l'instant, étant donné que le nombre de filles qui choisissent des filières scientifiques ou technologiques reste peu élevé, elles ont moins la possibilité de bénéficier des avantages dérivés des nouvelles technologies en termes d'emplois (par exemple, pour des postes exigeant une main d'oeuvre hautement qualifiée dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, parmi lesquels les femmes sont sous-représentées).

Cette situation exige que des efforts supplémentaires soient faits pour encourager la familiarisation avec les TIC dès l'école, afin que non seulement leur enseignement ne soit pas entaché de préjudices sexistes mais aussi de renforcer les niveaux de compétence.

Les TIC peuvent également contribuer à donner une image plus positive et plus diversifiée des femmes, aider à faire évoluer les mentalités et promouvoir une participation plus active des femmes dans la production de l'information. Par exemple, les projets européens sur l'égalité des chances comprennent notamment la création de banques de données européennes de femmes spécialisées dans des domaines particuliers et de femmes qui participent à la prise de décisions politiques. Les TIC sont également des outils pédagogiques utiles dans le cadre de l'enseignement dispensé aux femmes défavorisées et l'Internet est employé pour sensibiliser la population aux questions d'égalité des sexes.

Ainsi, les gouvernements doivent attacher une plus grande importance à la question de l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la société de l'information en vue de garantir un partage équitable des avantages potentiels et d'éviter tout risque de ségrégation.

C'est pourquoi nous formulons les recommandations ci-après à l'attention des gouvernements :

- Réaliser une étude circonstanciée, ventilée par sexe, sur l'utilisation des TIC par les femmes des différents pays du monde et sur l'évolution de leur intégration au secteur de l'emploi en rapport avec les TIC, l'industrie des télécommunications et l'information
- Mieux connaître les besoins particuliers d'accès à certaines ressources, aux processus de formation et d'apprentissage et à de meilleures conditions d'emploi des différents groupes de femmes qui pourraient être exclus des processus d'innovation, pour pouvoir créer les espaces et élaborer les stratégies susceptibles de faciliter leur intégration
- Surveiller le respect du droit du travail relatif aux femmes dans le secteur des technologies et des communications, et soutenir les stratégies de recrutement et de sélection du personnel qui encouragent la non discrimination des femmes en matière de salaires, d'avantages et de valorisation de leur travail
- Élaborer des dispositions juridiques qui régissent les droits et les obligations professionnels des personnes qui choisissent le « télétravail » comme moyen de subsistance, ou adapter les dispositions en vigueur
- Demander la promotion de politiques publiques qui envisagent l'accès universel aux nouvelles technologies de l'information et des communications et réduire les coûts d'accès et d'utilisation de celles-ci afin de combler le fossé numérique
- Promouvoir et créer des mécanismes de participation des femmes, à titre individuel, et des groupes de femmes à la prise de décisions sur la conception, l'utilisation et l'efficacité des systèmes technologiques
- Encourager la production et la diffusion de jeux d'ordinateurs pour enfants qui évitent les stéréotypes, dont la présentation et les applications sont aussi faciles à comprendre pour les filles que pour les garçons
- Rédiger un code d'éthique contraignant et concerté à l'échelon international, afin de déterminer les paramètres à utiliser pour représenter les femmes et les filles dans tous les moyens de communication et éviter le traitement pornographique et méprisant auquel elles sont parfois soumises dans le réseau de communication
- Proposer des programmes d'éducation et d'alphabétisation, à l'intention notamment des filles et des femmes disposant de peu de ressources, grâce aux technologies appropriées
- Sensibiliser l'opinion publique à la promotion de l'égalité entre les sexes, en s'appuyant sur les programmes d'information et de communication qui utilisent les TIC
- Favoriser une utilisation appropriée des TIC, en éliminant les inégalités fondées sur le sexe, notamment dans l'éducation
- Exploiter les possibilités qu'offrent les TIC pour contribuer à réduire la fracture sociale, à améliorer les conditions de vie et l'accès aux services de

santé, au téléenseignement et à l'information des femmes vivant en milieu rural ainsi que des communautés mal desservies

- Formuler des politiques et des stratégies de financement adaptées pour que les femmes puissent accéder aux fonctions de chefs d'entreprise dérivées du développement des TIC et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives d'intégration dans les domaines de l'enseignement cybernétique, des services de santé cybernétiques, du commerce et du commerce électronique
- Encourager les programmes de recherche sur les TIC dans les pays développés, axés sur l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays moins favorisés, où les femmes souffrent de marginalisation et d'exclusion.